Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260921-2026_069-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2026

DATE DE CONVOCATION : 15/09/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (14) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Philippe LE SAINT, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Franck MISUK, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER

ABSENT (1) : Donaïg LE DÛ, donne pouvoir à Gilbert DRESCHER

Secrétaire de Séance : Alain LE KER

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - AJOUT D'UN TARIF 2026
PUBLICITÉ DES ARTISANS ET COMMERÇANTS DE PLOUGRESCANT DANS LE KELO
Délibération 2026_069

Il est proposé d'ajouter un tarif 2026 sur le budget principal de la Commune pour l'insertion de publicité des artisans et commerçants de Plougrescant dans le KELO : 15€ facturé par publicité et par KELO publié, sachant que la parution est trimestrielle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE cet ajout d'un tarif 2026, comme énoncé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

Le Secrétaire de séance,
Alain LE KER.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)